



Fédération
Française
du Sport
Adapté

2021 - 2022

RENCONTRES COMPÉTITIVES
NATIONALES



PROCÉDURE DE CANDIDATURE



Procédure de candidature à l'organisation d'une rencontre compétitive nationale FFSA du **1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022**

Dossier de candidature téléchargeable sur l'espace club de la FFSA

DATES À RETENIR

Pour les rencontres compétitives nationales organisées sur la saison sportive 2021/2022 :

- Retour des dossiers de candidature **avant le 31 octobre 2020**
- **Entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 janvier 2021 :**
Étude des candidatures par les Commissions Sportives Nationales.
Accompagnement technique assuré par le service « Championnats » auprès de chaque candidat (constitution du dossier de candidature, écriture du budget primitif, etc.).
- **À partir du 1^{er} février 2021 :**
Étude des candidatures par la DTN et le Comité directeur fédéral.
- **Mars 2021 :**
Attribution par la DTN (courrier officiel) + diffusion du calendrier des championnats de France de la saison 2021/2022.
- **Après réception du courrier d'attribution :**
Signature de la convention d'organisation entre le président du COL et le président de la FFSA.
Signature du cahier des charges des rencontres compétitives nationales par le président du COL.

Procédure d'attribution

1. **Respecter la pré-programmation des rencontres compétitives nationales** (pages suivantes) ;
2. Envoyer sa candidature au service « Championnats » qui vous en accusera la bonne réception ;
3. **Étude de la candidature :**
 - La CSN adresse un avis technique sur le projet au CTN en charge de la discipline et priorise les dossiers si dépôt de plusieurs candidatures pour une même rencontre
 - L'élu de la discipline émet un avis sur l'opportunité d'attribuer la rencontre au vu de l'expérience d'organisation et de l'implication du candidat dans le développement territorial du projet fédéral
 - Le trésorier valide la faisabilité financière de la compétition à la lecture du budget primitif
4. La candidature est proposée à la Directrice Technique Nationale et au Comité directeur fédéral (Département Sport) ;
5. Le service « Championnats » de la FFSA enverra un courrier d'attribution de la DTN à l'organisateur de la compétition ainsi qu'une convention d'organisation. La Directrice Technique Nationale désignera un Délégué Technique Fédéral et le Président nommera son représentant pour la rencontre compétitive nationale ;
6. La DTN adresse un courrier motivé aux candidats non retenus.



Jeremy RABU

Coordinateur du service « Championnats » FFSA

3 Rue Cépré – 75015 PARIS

Tél. : 01 42 73 90 16 / 07 82 74 47 56

Mail : championnats@ffsa.asso.fr

Pré-programmation

Septembre 2021

30 au 03/10

Canoë-kayak

Octobre 2021

07 au 10

Canoë-kayak

Novembre 2021

Week-end au choix

Badminton

Décembre 2021

03 au 05 ou 10 au 12

CFR Tennis de Table

Janvier 2022

21 au 23

Futsal

Février 2022

Pas de championnat préprogrammé en février

Mars 2022

04 au 05

Cross

09 au 12

Ski

18 au 20

Escalade

29 au 31

CNE Football

Avril 2022

01 au 03

Tir à l'arc

01 au 03

Handball

29 au 30

Lutte

Mai 2022

06 au 08

Judo

10 au 12

Natation SAJ

13 au 15

Rugby

17 au 19

Équitation

20 au 22

Pétanque

26 au 29

Football à 7

31 au 02/06

Tennis de table SAJ

Juin 2022

03 au 06

Basket-ball

07 au 09

Athlétisme SAJ

10 au 12

Tennis de table

14 au 16

Basket-ball SAJ

17 au 19

CFR Football à 11

23 au 26

Cyclisme-VTT

24 au 26

Natation

28 au 30

Football SAJ

30 au 02/07

Athlétisme

Juillet 2022

01 au 03

Tennis